

QUESTIONS ORALES

LE PÉTROLE

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE— L'ACCEPTATION DES DEMANDES DE CONSTRUCTION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. Par suite de la déclaration faite à l'extérieur de la Chambre, dans une autre ville, par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, à savoir que le gouvernement était prêt, en tout temps, à accepter des demandes pour la construction de pipe-lines de l'Arctique et le long du Mackenzie, le premier ministre suppléant nous dirait-il depuis quand le gouvernement a pour politique d'accueillir de telles demandes en tout temps?

L'hon. Arthur Laing (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, les besoins écologiques y ont fait l'objet d'une série d'études—et l'honorable député le sait. Nous y avons affecté beaucoup de fonds, consacré beaucoup de temps et d'efforts. Ces études ont maintenant progressé au point où nous sommes prêts à inviter des sociétés ou des agences gouvernementales à aménager un pipe-line dans cette région, à la condition que ce soit nous qui établissons les exigences quant aux besoins écologiques qu'auront révélés les enquêtes déjà menées par nous.

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre suppléant nous dirait-il quand le gouvernement a-t-il décidé que les études écologiques avaient suffisamment progressé pour que le gouvernement soit maintenant prêt à recevoir de telles demandes, étant donné que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait maintes fois dit à la Chambre que le gouvernement s'attendait de recevoir de telles demandes d'ici la fin de l'année?

L'hon. M. Laing: Le ministre de l'environnement pourrait, je pense, répondre mieux que moi à cette question.

M. Howard (Skeena): Ou à toute autre question.

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Comme l'honorable représentant le sait, nous poursuivons une étude de trois ans qui coûtera environ 13 millions de dollars...

M. Lewis: 15 millions.

L'hon. M. Davis: ... et qui a été commencée il y a 18 mois. Selon le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, nous devrions avoir recueilli l'automne prochain assez de documentation pour dresser des cartes écologiques du Nord. Cela ne veut pas dire que nous aurons cet automne tous les renseignements dont nous avons besoin, mais nous croyons en avoir assez pour arriver à des décisions définitives quant au tracé en 1973. Naturellement, les sociétés pétrolières et gazières recueillent elles-mêmes, entre-temps, une foule de données biologiques et autres qu'elles incluront dans les mémoires qu'elle vont présenter à l'Office national de l'énergie.

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre suppléant pourrait peut-être expliquer à la Chambre pourquoi la nouvelle attitude du gouvernement du Canada, dont nous avons eu hier les premières nouvelles, à savoir que le gouvernement est maintenant disposé à accepter des demandes pour un oléoduc le long de la vallée du Mackenzie, n'a été annoncée qu'après la déclaration américaine

selon laquelle les États-Unis vont autoriser la construction du pipe-line transalaskien et d'une ligne de pétroliers le long de la côte ouest? Le ministre pourrait-il essayer de donner des explications en réponse à ma question?

L'hon. M. Laing: Monsieur l'Orateur, je n'admets pas que l'invitation ait été formulée seulement après la déclaration de M. Morton.

L'hon. M. Stanfield: C'est la première fois que nous avons entendu parler de cette politique.

L'hon. M. Laing: L'invitation a été jointe à la lettre adressée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à M. Morton dans laquelle il indiquait que rien n'empêche d'examiner rapidement, du point de vue réglementaire et gouvernemental, une demande présentée avant la fin de cette année.

L'hon. M. Stanfield: Oui, avant la fin de l'année.

L'hon. M. Laing: Cela prouve et confirme ce que j'ai déjà dit, à savoir que les études que nous avons entreprises jusqu'à présent doivent nous indiquer les conditions à exiger lorsqu'une demande est présentée.

L'hon. M. Stanfield: A d'autres!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Cela tourne vraiment au débat. Le député de Skeena peut poser sa question supplémentaire.

LE PROJET DE LIGNE DE PÉTROLIERS DU TAPS—LES RECOMMANDATIONS DE LA HOWARD PAISH QUANT AUX RISQUES DE MARÉES NOIRES

M. Frank Howard (Skeena): Je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement. Comme le département de l'intérieur des États-Unis semble s'être prononcé en faveur d'une ligne de pétroliers le long de la côte ouest jusqu'au pipe-line transalaskien et comme il semble que ce mode de transport finira par être adopté, le ministre de l'Environnement peut-il dire quelles mesures le gouvernement entend prendre, et à quel moment, pour donner suite aux recommandations de l'étude de Howard Paish and Associates que le ministre a publiée il y a quelques jours, recommandations qui visent à nous protéger d'éventuels déversements de pétrole?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): L'étude à laquelle le député fait allusion expose clairement le danger que constituerait pour le Canada le passage de grands pétroliers dans la mer intérieure entre l'île de Vancouver et le continent. Nous collaborons étroitement avec le ministère des Transports et consultons nos homologues américains pour tenter d'assurer la sécurité de la navigation et les opérations de dépollution, mais nous refusons toujours de nous montrer résignés à ce que les pétroliers naviguent dans le secteur de Puget Sound. Nous refusons d'adopter cette attitude.

M. Howard (Skeena): Le ministre a très adroitement contourné la question. Je lui ai demandé comment il entend mettre en œuvre les recommandations de cette étude. Le gouvernement canadien dresse-t-il des plans dans le cadre de ses structures ou devons-nous attendre les décisions que le ministre prendra de concert avec les représentants des États-Unis.